

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-668  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### **CONSTRUCTION NEUVE, RENOVATION OU EXTENSION DE BATIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 40.506,47 € (aides surplafond incluses) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiment existant dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

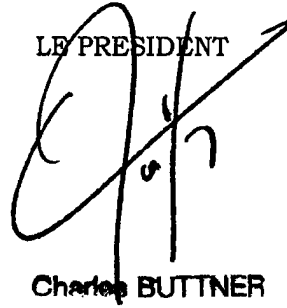
Cette aide de 40.506,47 € sera versée au CNASEA et sera prélevée au 204/20418F74

La répartition est la suivante :

- GAEC LA BOHLE à LAPOUTROIE 5.001,00 € (bâtiment)
- EARL DE L'ILL à FISLIS 12.726,45 €  
(bâtiment 6.857,50 € + surplafond intégration paysagère 5.868,95 €)

- GAEC DU MORIMONT à OBERLARG 12.941,36 €  
(bâtiment 8.672 € + surplafond intégration  
paysagère 4.269,36 €)
  
- EARL LES LAITIERES à MUNTZENHEIM 9.837,66 € (bâtiment)

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions